

DECRET N°2009-200 DU 13 MAI 2009

portant approbation du budget prévisionnel de la
Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP »
S.A Unipersonnelle pour l'exercice 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- Vu** la proclamation du 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-444 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports et des Travaux Publics ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2004-264 du 05 mai 2004 portant autorisation de création de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A Unipersonnelle et approbation de ses statuts ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé des Transports Terrestres, des Transports Aériens et des Travaux Publics ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2009 ;

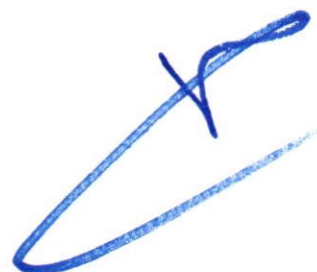
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de la Société du Matériel des Travaux Publics « SMTP » S.A Unipersonnelle pour l'exercice 2009, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

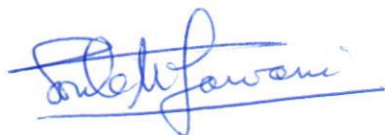
Fait à Cotonou, le 13 mai 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du Président
de la République, Chargé des Transports
Terrestres, des Transports Aériens
et des Travaux Publics



Nèaise Kotchami FAGNON

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 4 – HAAC 2 – HCJ 2 – CES 2 – GCONB 1 – SGG 4 – MDCTTTATP-PR 4 – MEF 4 – AUTRES MINISTÈRES 28 – DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 – DGAE-DGCPE 2 – DPE-INSAE-DLC 3 – UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 – IGAA-DCCT-GCONB 3 – CSM 1 JO 1 – Société SMTP S.A. 4.